

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

« Ma trousse de toilette éco »

Article 1 -Définition et conditions du jeu-concours

La société Les Beaux Savons est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 827 710 815 ayant son siège social au 10 rue de Massay 18150 La Guerche sur l'Aubois, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destiné à promouvoir ses produits sur Facebook.

- La société Les Beaux Savons est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organiseurs, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 -Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 3 -Dates du concours

-date de début du concours : 28 avril 2021 à 18h

-date de fin du concours : 4 mai 2021 à 00h

-date du tirage au sort: 5 mai 2021

-date de désignation du Gagnant : 5 mai 2021 à 18h

Article 4 -Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a une étape à respecter impérativement, le Participant devra :

- Répondre à la question « Quel ingrédient bio, produit en local à Nozière (18) entre dans la composition des déodorants solides Les Beaux Savons ? ».

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

Les Beaux Savons se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu: tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de Les Beaux Savons altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de Les Beaux Savons.

De façon générale, les Participants garantissent les Organiseurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

Le tirage au sort pour désigner le Gagnant sera effectué le 5 mai 2021 et le résultat sera publié sur Facebook le 5 mai 2021 à 18 h.

Article 5 -Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations:

Le lot est offert par Les Beaux Savons et constitue en ce sens des « dotations ».

Le lot d'une valeur commerciale de 21.40 euros est constitué de :

- 1 déodorant stick Litsée-Sauge Sclarée-Cyprès de 45 g + 1 savon-shampoing Romarin-Citron de 50 g + 2 cotons à démaquiller lavable en coton biologique + 1 pochette imperméable de fabrication artisanale.

Le lot sera envoyé par Colissimo au Gagnant ou disponible en retrait chez l'Organisateur Les Beaux Savons.

Le participant tiré au sort sera désigné Gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société Les Beaux Savons se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

Article 6 -Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Le Gagnant sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom,prénom, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email à l'Organisateur Les Beaux Savons :

- par mail : lesbeauxsavons@gmail.com
- ou par téléphone : 0631753881
- ou par Messenger

pour définir les modalités d'envoi du cadeau.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour.

Article 7 -Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs pour l'envoi postal des lots gagnés uniquement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de Les Beaux Savons dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 -Responsabilités et droits

Les Organisateurs :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 -Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 -Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.